

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire..	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements	6 »	12 »	22 »
Etranger (Union postale)	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
— TÉLÉPHONE —

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

Lire à la quatrième page notre nouveau feuilleton

Promont jeune et Risler aîné

PAR ALPHONSE DAUDET

BULLETIN DU JOUR

A la Chambre, continuation du budget des colonies. M. Delcassé a prononcé un important discours.

En suite du rapport du général de Négrier, le colonel du 27^e et le général commandant la brigade de Dijon vont être punis par le ministre de la guerre.

Les garnisons d'Anconis et de Montargis sont fortement éprouvées par des épidémies.

On assure que la grâce du capitaine Romani sera signée jeudi par le roi d'Italie.

Le grand duc Alexis Mikailowitch, cousin du czar, est mort, à San-Remo, d'une maladie de poitrine.

Le prince Achille Murat s'est suicidé, dans le Caucase, au cours d'un accès de fièvre chaude.

Ismail-Pacha, ancien khédivé d'Egypte, est mort à Constantinople.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Depuis fort longtemps les agriculteurs réclament l'organisation dans chaque département de Chambres d'agriculture. Verront-ils, cette fois, leurs justes réclamations aboutir ? C'est possible !

Dans sa séance du 6 février 1895, la Chambre a nommé la commission chargée d'examiner les propositions de loi sur l'institution des Chambres d'agriculture.

Deux projets sont en présence : l'un émane de M. de Pontbriant ; l'autre de M. Méline.

Pour aujourd'hui, examinons ce dernier. Le projet Méline, nous n'hésitons pas à le dire, c'est la corde au cou de l'agriculture ; c'est l'agriculture domestiquée. Mieux vaut ne point avoir de représentation agricole que celle que M. Méline veut nous donner.

Et cependant nous avons toujours demandé de toutes nos forces la représentation de l'agriculture, car, dans un pays où le mot *égalité* est inscrit sur tous les monuments publics, nous n'avons jamais pu comprendre pourquoi la première des industries, celle de la culture du sol, n'était pas traitée sur le même pied que les autres branches de l'activité humaine.

Le commerce a ses chambres, que le gouvernement ne manque jamais de consulter chaque fois qu'il y a la moindre chose à changer dans l'arsenal de nos lois économiques. Pendant ce temps, l'agriculture, qui occupe les deux tiers de la nation, est impitoyablement reléguée à l'écart.

On dirait vraiment que le commerce est la seule force vive du pays, la seule source où s'alimente cet immense fleuve qui s'appelle le budget. Mais si on nous trouve bons, trop bons, hélas ! pour payer l'impôt, — car nous les paysans, nous agriculteurs, dans une proportion double et même triple que le commerce, — pourquoi donc ne sommes-nous pour rien quand il s'agit de discuter nos intérêts ?

Vraiment, ainsi qu'on chante dans une opérette célèbre, ce n'était pas la peine de changer de gouvernement. Il nous semble que, dans un pays où le nombre fait loi, où le suffrage universel est le maître, vingt-deux millions de gens, sur trente-six ont bien le droit d'avoir voix au chapitre.

Jusqu'à présent il n'en a rien été, et, dans les conseils du gouvernement, les voix de ces vingt-deux millions n'ont pas plus compté que celle d'un chanteur de la chapelle Sixtine. Le projet Méline nous offre une re-

présentation bâtarde où les vétérinaires et les maîtres d'école auraient la haute main. De cette représentation, personnellement, nous n'espérons aucun avantage pour les agriculteurs.

Quand on demande aux commerçants d'être leurs représentants, on a bien soin de ne comprendre sur les listes électorales que les gens patentés, faisant commerce, et non pas leurs domestiques et leurs commis. Pourquoi donc voudrait-on, quand il s'agit des agriculteurs, faire voter non seulement les domestiques et les ouvriers agricoles, mais encore — conception bizarre et incompréhensible (en apparence) — les vétérinaires et surtout les maîtres d'école. Il est heureux que l'on ait oublié les gardes champêtres ; sans cette omission, c'eût été complet !

M. Méline croit-il donc que nous ayons besoin de maîtres pour nous enseigner ce que nous avons à faire ? Tout est là, cependant : on nous adjoint, au mépris du bon sens, les maîtres d'école. Nous voudrions nous tromper, mais qui sait si, par cette adjonction intempestive, on n'a pas en vue de chercher à influencer le vote des électeurs de nos campagnes ?

Si cela était, — ce que nous ne supposons point, — il ne vaudrait pas la peine de nous doter d'une représentation agricole : elle ne servirait à rien. Que dis-je ? Elle nous serait nuisible.

Quel serait, en effet, le rôle d'une chambre d'agriculture élue par un semblable collège électoral ? Son rôle serait absolument celui de Pandore vis-à-vis de son brigadier.

Quand le gouvernement dirait « tue », la Chambre d'agriculture répondrait « assomme ».

Nous préférons évidemment ne pas voir nos intérêts représentés du tout que de les voir confier à une chambre bâtarde, comme celle que le projet Méline nous donnerait s'il était adopté.

Dans l'état actuel nous avons une consolation : si on nous ruine, et on ne s'en fait pas trop faute, nous pouvons crier à l'injustice ; nous pouvons dire qu'on a beau jeu pour nous dévaliser, puisque nous n'avons pas de défenseurs naturels.

Si le malheur, et nos députés, pour des raisons qui nous échappent, voulaient que nous eussions une Chambre d'agriculture, façon Méline, nous aurions même plus cette ressource, car on pourrait nous répondre que nous sommes représentés.

H. Dusoc.

Lettre Parisienne

Les colonies. — Le service médical. — Le Prince Lobanoff. — Les fêtes de Kiel.

Paris, 1^{er} mars.

La Chambre a déjà consacré trois séances à la discussion générale du budget des colonies — un véritable voyage d'explorations, car tous les orateurs, à commencer par M. Delcassé, le plus enragé des « coloniaux », nous ont promis, à leur fantaisie, dans tous les pays du monde.

Naturellement il serait trop long de les suivre dans ces péripéties. Aussi me contenterai-je de signaler les discours du député du Sénégal, M. Couhard, qui a dit d'excellentes choses en termes excellents. M. Couhard a su nous faire toucher du doigt les vices organiques de notre organisation coloniale. Quelle pétardière que ce ministère des colonies, aux destinées duquel préside aujourd'hui « l'amiral » Chautemps ! Tout y marche au petit bonheur et les bureaux, les fameux bureaux x exercent, plus que partout ailleurs, leurs déplorables errements, leur funeste influence.

Il faut espérer que M. Chautemps mettra un peu d'ordre dans ce désordre, si, si l'on s'en tient à ses discours, des idées très arrêtées. Il ne lui reste qu'à les appliquer.

En quelques années, nous avons su conquérir un magnifique domaine colonial, étendre notre influence dans le monde entier. Une administration sage et prévoyante, ennemie des aventures et des faiblesses, nous permettrait de tirer tous les fruits de cette extension de nos possessions coloniales. Il n'y a qu'à vouloir pour cela. Voudrait-on ?

On avait annoncé le dépôt, au cours de la discussion du budget de l'intérieur, d'une motion tendant à l'amélioration du service médical public. On en a parlé un peu, mais pour cette année encore, les choses resteront en l'état.

Or le service de l'assistance médicale existe à peine à l'état embryonnaire. Il y a bien un conseil supérieur d'hygiène qui siège à Paris, mais il n'y a pas de service médical général organisé.

fait pour les voleurs ; les surveiller partout où elles se montrent.

Au moment où l'on parle tant de réformes démocratiques, il convient d'assurer l'assistance médicale dans les campagnes et non d'abandonner les malheureux au hasard de la visite d'un médecin éloigné ou d'un charlatan, comme il s'en trouve toujours. Ce serait là du vrai et bon socialisme.

J'espère que la commission de Décentralisation voudra s'occuper aussi de ce service public.

Il y a longtemps que je vous avais annoncé la nomination du prince Lobanoff au ministère des affaires étrangères de Russie. C'est un fait accompli. Dans quelque temps on rétablira pour lui la charge de grand chancelier, vacante depuis la mort de Gortschakoff.

Le czar revient à l'ancienne politique russe qu'Alexandre II avait modifiée dans le sens du panslavisme. Je ne dis pas qu'on revienne à la ligne des trois empereurs ; loin de là. Mais le programme de Karkoff est abandonné, au moins en partie.

Le prince Lobanoff est un grand seigneur, de grandes manières et de haute intelligence, qui était très bien vu à Vienne. Il apporte au pouvoir des idées très amicales pour la France dont il connaît beaucoup la littérature et dont il admire l'esprit.

L'invitation adressée à la France pour les fêtes de Kiel est toujours très discutée. Il me paraît même qu'on voudrait s'en faire une arme contre le ministère.

Comme on prévoit qu'il est impossible que le gouvernement refuse l'invitation, certains journaux cherchent à surexciter le sentiment chauvin pour s'en servir contre lui plus tard.

L'abstention des artistes conviés à Berlin est autre chose ; elle ne touche pas aux relations officielles. A ce titre, donc, je trouve quelque peu exagéré le bruit que l'on fait autour de l'acceptation des uns et du refus des autres. Cela n'est point pour glorifier l'art français.

UN PARISIEN.

Service téléphonique

LA SANTÉ DE NOS SOLDATS

L'épidémie du 27^e de ligne

Paris, 2 mars.

On dit que le ministre de la guerre, comme conclusion au rapport du général de Négrier, qui constate que les médecins militaires ont fait leur devoir, a décidé d'infliger une peine disciplinaire au général commandant la brigade de Dijon et au colonel commandant le 27^e de ligne.

La scarlatine à Montargis

Montargis, 2 mars.

Loin de s'atténuer, la fièvre scarlatine continue à se développer. Un baraquement monté pour les malades étant complètement occupé, les médecins ne savent plus où soigner les fiévreux.

Dans la nuit du 27 au 28 février, un soldat, transporté d'urgence à l'hôpital, est mort quelques minutes après.

Les exercices et manœuvres du régiment continuent, comme si l'épidémie n'existait pas.

Dans le onzième corps

Nantes, 2 mars.

Au cours d'un interview, le général commandant le 11^e corps d'armée a déclaré que de nombreux soldats sont indisposés.

A Ancenis, le mal a pris une tournure inquiétante. Au 65^e de ligne et au 3^e dragons notamment, plus de 150 hommes sont malades.

En résumé, l'état sanitaire des militaires est analogue à la population civile. A Ancenis, deux hommes viennent de mourir à l'hôpital.

Le duel Percher-Le Châtelier

Paris, 2 mars.

Tous les journaux consacrent aujourd'hui des notices très élogieuses à M. Percher (Harry Alis) dont la mort laisse d'unanimes regrets dans le monde de la presse.

Beaucoup de nos confrères, commentant l'issue de ce duel qu'ils déplorent, se demandent si le différend qui a amené l'échange de témoins était de nature à provoquer une rencontre. Plusieurs persistent à croire que tout aurait pu être réglé à l'amiable.

L'OPINION DE M. DE CHAVANNES

Il était intéressant de connaître l'opinion de M. de Chavannes, ancien lieutenant-gouverneur du Congo, actuellement fixé à Lyon, sur la polémique qui a motivé la rencontre.

« Cela devait finir ainsi, a dit M. de Chavannes. Depuis trois ans M. Percher et Le Châtelier étaient en lutte ouverte. Le motif de ces dissensions provenait d'un conflit d'intérêt, qui s'était élevé entre eux au Congo, où le capitaine était au service d'une Compagnie française, M. Le Châtelier était très pointilleux et s'était déjà battu plusieurs fois ; mais il était honnête et droit. »

L'ENQUÊTE JUDICIAIRE

Arrivé à 9 heures au Palais de Justice, M. Le Châtelier a été, à 3 heures 20, interrogé dans le cabinet de M. Guillot. Son interrogatoire, qui ne paraît pas devoir se prolonger, doit porter sur les origines et les conditions de la rencontre.

dot et le commandant de Castelli, témoins de M. Le Châtelier, sont arrivés dans les couloirs du Palais de Justice.

A LA MAISON MORTUAIRE

Un grand nombre de visiteurs se sont inscrits, ce matin, à l'hôtel de la rue Vauquelin.

Le corps de M. Percher repose depuis hier soir sur son lit. La figure n'a pas changé ; les traits sont reposés, et notre malheureux confrère semble dormir.

LES OBSEQUES

Il est probable que les obsèques auront lieu lundi, à 10 heures du matin. Le corps serait transporté, après la cérémonie, à Etampes, où l'inhumation aura lieu dans le caveau de la famille.

Néanmoins, aucune disposition n'a pu encore être prise. On attend que le permis d'inhumer ait été délivré par le parquet et aussi que la question de savoir si un service religieux pourra être célébré ait été tranchée.

LE SERVICE RELIGIEUX

La famille de M. Percher fait en ce moment des démarches à l'archevêché, en vue d'obtenir que des obsèques religieuses soient faites au défunt.

On sait que l'Eglise refuse ses prières aux suicidés et aux duellistes qui ont succombé sur le terrain. La mort de M. Percher ayant été presque instantanée, on se heurte à des difficultés de cette nature. On ne peut accepter l'entrée du corps du défunt qu'à une condition : à savoir, qu'avant d'expirer, le malheureux ait eu le temps de regretter l'acte qu'il a commis.

La décision de Mgr Richard n'est pas encore connue.

SUICIDE DU PRINCE MURAT

Paris, 2 mars.

Une dépêche annonçait hier la mort subite du prince Achille Murat, qui se trouvait en villégiature au château de Zougidi, propriété de sa femme, dans le Caucase.

Aujourd'hui une nouvelle dépêche nous apprend que le prince s'est tué d'un coup de revolver dans un accès de fièvre chaude.

Le prince Achille Murat, petit-fils du roi Murat, était le frère puîné du prince Joachim Murat.

Sous l'Empire, il avait été officier de chasseurs et avait épousé la princesse Dadian, de la famille des anciens souverains de la Mingrélie.

Il laisse deux fils et une fille.

MORT DU GRAND DUC ALEXIS

Cannes, 2 mars.

Le grand-duc Alexis Mikailowitch est mort ce matin à 8 heures, à San Remo.

Le grand-duc Michel, son frère, et la grande-duchesse de Mecklenbourg, Anastasie Michailovna, sa sœur, sont partis ce matin de Cannes pour San Remo, emportant de superbes couronnes de violettes russes.

Le grand-duc Alexis était atteint d'une maladie de poitrine. Il était fils du grand-duc Michel Mikailowitch, grand-oncle du czar actuel.

L'expédition de Madagascar

Toulon, 2 mars.

Le port de Toulon vient d'être chargé d'envoyer à Majunga et à Diego-Suarez, par le plus prochain courrier, 500 fusils et 10.000 cartouches.

NOUVELLES DE TAMATAVE

Marseille, 2 mars.

Le paquebot *Ville de la Clotie*, courrier de Madagascar, arrivé hier après midi, a apporté des renseignements détaillés sur la première organisation intérieure de l'île en vue de la campagne du corps expéditionnaire.

Le lieutenant-colonel Colonna de Giovinella, commandant la place de Tamatave, a édicté les mesures d'ordre les plus complètes.

Citons parmi les principales : interdiction absolue à tout commerçant de vendre du vin ou de liqueurs aux militaires non officiers ; sous peine d'une répression rigoureuse ; défense expresse aux soldats de commettre des actes de brutalité envers les indigènes ; ordre aux habitants de déclarer immédiatement toutes les armes et munitions qu'ils auraient en leur possession ; visa obligatoire par l'autorité militaire des journaux parissant à Madagascar ; immatriculation de tous les domestiques indigènes ; groupement, dans des postes déterminés, de toutes les pirogues et embarcations de pêche, sous la surveillance de la marine française, etc., etc.

Les journaux indigènes mentionnent plusieurs escarmouches dans lesquelles l'artillerie de nos postes a eu aisément raison des attaques des Howas ; notamment à Manasidjo, où le capitaine Jacquemin, qui a admirablement organisé nos troupes sarakava, a repoussé très crânement les tentatives de l'ennemi.

A noter encore l'attitude nettement hostile du journal anglo-hova, *Madagascar-News*, qui se publie à Tananarive et donne chaque jour des nouvelles fantaisistes avec des commentaires outrageants pour la France et pour notre armée.

Les numéros de ce journal sont répandus à profusion parmi la population indigène.

LES TRANSPORTS

Paris, 2 mars.

On communique à la presse la note officielle suivante : « Plusieurs journaux ont annoncé que le ministre de la marine avait acheté le steamer anglais *L'aconagua*, pour l'affecter à des transports de matériel pour Majunga. »

Cette nouvelle est absolument inexacte, jamais la marine n'a eu à intervenir dans un achat de ce genre. »

DÉPART D'INFIRMIERS

Bordeaux, 2 mars.

Un détachement de volontaires de la 18^e section d'infirmeries militaires conduit par

un sergent, a été embarqué à la gare du Midi pour se rendre à Madagascar.

Le docteur Challan de Belleval, médecin en chef de l'hôpital militaire, a accompagné à la gare les jeunes volontaires.

La séance rendus également l'annuaire militaire, plusieurs officiers d'administration et sous-officiers de section.

Au moment du départ, le docteur de Belleval a adressé à ces jeunes gens quelques conseils pratiques et leur a montré la grandeur de leur périlleuse mais patriotique mission.

Le train s'est ébranlé au cri de : « En avant ! Vive la Patrie ! Vive la France ! »

L'enquête sur les Conventions

Paris, 2 mars.

La commission d'enquête sur les conventions s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Krantz, vice-président. Elle a entendu MM. de la Porte et Etienne, membres de la Commission des chemins de fer en 1883.

M. de la Porte était hostile aux conventions, et a toujours voté contre.

M. Etienne a d'abord proposé le rachat général. Cette proposition n'avait réuni que trois voix dans la commission, M. Etienne, désireux avant tout de ne point interrompre le plan Freycinet, a finalement voté les Conventions. Une prolongation de la garantie d'intérêts accordée aux Compagnies d'Orléans et du Midi n'a pas été soumise instantanément au cours des travaux de la commission.

La commission continuera lundi l'audition des témoins. Mardi, elle entendra le ministre des travaux publics.

La Société d'arbitrage et M. Trarieux

Paris, 2 mars.

M. Trarieux, ministre de la justice, a reçu, ce matin, les membres du conseil de la société française d'arbitrage.

En réponse à une allocution de M. Frédéric Passy qui a rappelé la part prise jadis par M. Trarieux, aux divers congrès organisés par la société, le garde des sceaux a dit :

Je reste aujourd'hui ce que vous m'avez connu autrefois. Je n'ai pas en besoin, en entrant dans cette maison, de modifier aucun de mes principes, aucune de mes idées. Il s'agit d'être un temps où s'avouent membre de sociétés de la paix et d'être, pour un représentant du gouvernement, s'exposer à faire mettre en doute la clairvoyance de son patriotisme. Mais, non seulement je ne crains pas d'éveiller des défiances en me déclarant ouvertement votre, je pense au contraire que, rester fidèle à moi-même, est agir en patriote éclairé.

CHAMBRE

Paris, 2 mars.

SEANCE DU MATIN
La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Brisson.

Le Budget des Colonies

La Chambre reprend la suite de la discussion du budget des colonies.

DISCOURS DE M. LE MYRE DE VILERS

M. Le Myre de Vilers. — Je ne veux pas entrer dans des détails déjà traités par mes prédécesseurs à la tribune, je ne veux m'occuper que de la question des principes que l'on doit suivre pour l'organisation des colonies et de la question du contingent de la Cochinchine.

En principe, une colonie doit faire face à ses dépenses ; si elle ne le fait pas, c'est que son administration est défectueuse ou que sa constitution n'est pas en rapport avec ses forces contributives. C'est de Paris que nous voulons gouverner les colonies parce que nous voulons centraliser à tout prix, cela nous a conduits à une effroyable confusion. Nos dépenses sont devenues formidables, notre personnel colonial est devenu innombrable. (Très bien ! Très bien !)

On applique aux colonies le Code français et même les règlements de police, c'est tout simplement ridicule. (Applaudissements.)

Il faut aux colonies certaines libertés qui seraient dangereuses pour la métropole, il faut certaines répressions qui seraient en France une atteinte à la liberté. (Applaudissements.)

Et encore si l'on traitait toutes les colonies sur le même pied, ce serait absurde, mais cela paraîtrait au moins équitable, mais il n'est rien tant que ces colonies bénéficiaires de toutes les faveurs, d'autres sont traitées avec la plus grande rigueur. La Cochinchine est absolument maltraitée. Elle paie à elle seule huit millions et l'Etat ne lui donne que deux millions et demi. Une contribution de cinq millions et demi reste donc à la charge de cette malheureuse colonie, c'est écrasant pour elle et cela empêche tout essor. (Applaudissements.)

Nous avions promis aux naturels que notre domination serait plus douce que celle de la Cour de Hué, en ce moment ils paient un impôt dix fois supérieur à celui d'autrefois, nous avons donc manqué à toutes nos promesses. Il n'y a que les Espagnols qui aient égaré ainsi leurs colonies, aucune puissance n'est tombée dans de pareilles erreurs. Et après avoir tué tout effort dans l'enseignement nous plaçons, nous disons que la Cochinchine est une mauvaise colonie. Mais que voulez-vous donc qu'elle fasse sous le poids d'une pareille vassalité ? (Vifs applaudissements.)

RÉPONSE DU MINISTRE

M. Chautemps, ministre des colonies. Jamais le gouvernement n'a eu l'intention d'écraser nos colonies d'impôts, elles ont tenté de fuir l'impôt à la métropole. La Cochinchine paie huit millions et demi, la France seulement deux millions et demi, mais nous dépensons annuellement vingt-cinq millions pour notre occupation militaire de l'Annam et du Tonkin. On doit bien faire entrer une pareille somme en ligne de compte. (Très bien, Très bien !)

M. le Myre de Vilers. — Je prends acte des paroles du ministre en ce qui concerne l'impôt de vassalité et l'ai confiée en sa bienveillance et en celle du Parlement pour éviter des charges trop lourdes à nos colonies. (Très bien !)

DISCOURS DE M. DELCASSÉ

M. Delcassé rappelle qu'on a demandé qu'on en finisse avec la politique suivie en Indo-Chine.

C'est M. de Montfort qui a fait cette demande d'humanité, le péril signalé par lui n'existe pas. La situation s'améliore et il n'y a plus de rebelles, au sens politique du mot. Le Delta est tranquille. Dans le district montagneux même, de progrès notables ont été réalisés ; on a essayé d'administrer sans s'appuyer sur la cour de Hué ; on n'a pas réussi. La vérité est que les habitants du Tonkin et ceux de l'Annam sont de même race et ne forment qu'un peuple habitué à obéir qu'à un seul gouverneur.

On aurait pu appliquer le droit de guerre à la Cour de Hué et en finir avec elle ; le résultat était certain ; mais, il fallait alors se résigner à administrer, et l'administration directe n'était pas de pratique aisée. Si le progrès matériel et moral était réglé par la domination militaire, il faudrait s'attendre à des révoltes ; ce serait la fin des entreprises coloniales. (Très bien.)

A quoi bon alors les sacrifices accomplis ? Reste alors la politique du protectorat. M. de Montfort se plaint qu'on ait laissé une certaine force aux mandarins et craint que la cour de Hué ne se réserve. Pour quelle date ? (Très bien.)

Il faut réfléchir à l'effet que produirait un nouveau régime sur les populations, à avoir de moins en moins recours aux soldats qui, contrairement à ce que l'on a dit, ne manquent pas du nécessaire. Des casernes ont été établies, les magasins ont des munitions suffisantes et l'autorité militaire ne se plaint nullement. (Applaud

été donnée à des industriels français, des fabricants français, qui s'évertuèrent à substituer les produits français aux produits indigènes; elle a été donnée à la société Pless-Exploitation, qui emploie dans le département de l'Orne 1.200 ouvriers; la quatrième a été donnée à la société d'études du Congo. Le regrette M. Carnot, en signant le décret, déclarait qu'il n'avait jamais signé d'aussi bon cœur. Tous les droits des tiers et des indigènes ont été respectés et la liberté du commerce n'est nullement atteinte. (Très bien! Très bien!)

La seule interdiction qui vise les commerçants, c'est d'aller bâtir des établissements dans les concessions. Les concessionnaires sont tenus à considérer des sociétés ayant leur siège en France, avec un capital fixe et un personnel exclusif, français. La loi est donc toujours à prévoir, mais elle doit reculer devant le regard tranquille des hommes de bien (applaudissements) et si je me suis engagé dans la voie que je viens d'indiquer c'est que je suis convaincu que la loi est l'avenir de nos colonies. (Très bien!)

Il ne faut pas renoncer à ce système sans réfléchir et s'empêcher de la manière anglaise si pratique qui a donné de si bons résultats. En ce moment nos colonies traversent une crise terrible et le devoir de la métropole est de leur venir en aide. Le gouvernement a décidé de ne plus déporter à la Guadeloupe pour permettre l'exploitation de ses richesses. (Très bien! Très bien!)

Le gouvernement favorise l'émigration des Français, pour qu'ils apportent à la Guyane les bras qui lui manquent. Avec le concours plus hardi des capitaux français, l'appui du gouvernement et des Chambres on verra bientôt que nos colonies ne le cèdent en rien à celle d'aucune autre puissance. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. JAURÈS

M. Jaurès. — Il y a un point sur lequel la lumière ne passe pas. On a agité le débat et divers orateurs, pleins de talents, se sont succédés à la tribune sans répondre à la question qui a ouvert la discussion. Cette question, je la pose à nouveau : Pourquoi M. de Lanesman, gouverneur général de l'Indo-Chine, a-t-il été révoqué? Je demande une réponse. (Très bien! à gauche.)

En ce qui concerne les concessions, ce sont des conservateurs et des ministériels qui sont venus nous faire connaître les scandales et les honteux trafics auxquels elles donnent lieu. L'emprunt de la Banque de l'Indo-Chine est une vélerie, nous avons garanti le trafic d'une banque d'usuriers. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Delcassé vient de le dire, ce sont les capitalistes seuls qui peuvent coloniser, les familles françaises ne peuvent pas aller coloniser, on ne leur donnerait pas de concessions.

Cette parole est la condamnation absolue de toute notre malheureuse politique coloniale. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

RÉPONSE DE M. CHAUTEMPS

M. Chautemps. — Je viens répondre à la question de M. Jaurès. Le précédent ministre a révoqué M. de Lanesman parce qu'il avait communiqué à un directeur de journal un document confidentiel et qu'il avait fait verser cinq millions à la Banque de l'Indo-Chine pour le même directeur. M. de Lanesman déclare avoir remboursé cette somme avec son argent. (Bruit), mais le gouverneur général, non général ou général...

Le ministre s'embarrasse dans sa phrase et n'en peut plus sortir. On rit. M. de Lanesman qui est dans une tribune partage l'hilarité générale.

M. Chautemps. — Les concessions sont faites aussi bien aux familles pauvres françaises qu'aux entrepreneurs riches. (Très bien.)

DISCOURS DE M. ISAAC

M. Isaac. — Je n'ai jamais voulu dire que M. Delcassé n'était pas de bonne foi dans son projet de colonisation, mais j'ai déploré la distribution des concessions à un nombre restreint de personnes riches et de grandes compagnies. J'ai l'honneur de déposer l'ordre du jour suivant : La Chambre, résolue à donner une base légale au régime des concessions de terres avec monopole, invite le Gouvernement à déposer un projet de loi réglant le système des concessions et décide de donner une commission d'enquête d'examiner dans quelles conditions ont été données les concessions existantes. (Bruit.)

PROPOSITION MARCEL HABERT

M. Marcel Habert dépose un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission d'enquête.

La discussion qui vient d'avoir lieu prouve irréfutablement que les spéculateurs gagnent tous de l'argent dans nos colonies. Le motif de la révocation de M. de Lanesman n'est pas celui que le ministre a donné, le vrai motif c'est qu'on craignait que dans les débats du procès Canivet on fit connaître les rapports du gouverneur général avec le journaliste. (Bruit.)

Et la concession de l'opinion, comment a-t-elle été donnée? Non, il faut en finir avec cette administration louche, avec cette coterie qui se livre à des pratiques financières que ne connaissent que les algériens. La Chambre fera la lumière en votant non projet de résolution. (Applaudissements à gauche.)

M. Chautemps. — Le Gouvernement s'agit pour faire l'enquête, je repousse la motion de M. Habert.

La division de la motion est demandée. Elle est acceptée par M. Marcel Habert.

La première partie tend à nommer une commission de 33 membres chargée d'étudier les projets relatifs aux colonies.

La seconde tend à donner à cette commission le caractère d'une commission d'enquête.

M. Louis Brunet qui avait déposé avec M. Gerville-Réache un projet de résolution, déclare se rallier à la première partie du projet de M. Marcel Habert.

M. Ribot. — J'accepte la première partie de la proposition à la condition que cette commission ne fasse pas la charte des colonies. (Très bien! Très bien!)

La première partie du projet est adoptée à mains levées.

La seconde partie repoussée par le gouvernement, est repoussée par 287 voix contre 187.

LA PROPOSITION ISAAC

M. Isaac maintient sa proposition.

M. Rouanet déclare au nom de son groupe qu'il votera la proposition Isaac, tout en réservant leur intervention pour l'avenir.

M. Chautemps repousse la motion et décide que le projet sera saisi d'un projet qui rend cette motion inutile.

M. Lévy. — Il faut hâter la discussion du projet. La reconstitution des grandes compagnies de colonisation avec monopoles ne peut, à mon avis, être faite que par une loi. C'est l'avis du gouvernement actuel.

Les compagnies de colonisation instituées par M. Delcassé l'ont été en vertu des décrets. C'est la loi qui doit créer le type des compagnies à créer, afin que des garanties soient prises et les fraudes prévenues. Cela est surtout nécessaire à notre époque. (Applaudissements à gauche.)

Le gouvernement ne peut faire imprimer les actes constitutifs de la Société.

M. Ribot. — C'est entendu.

M. Lévy. — Il faut savoir s'il n'y a pas des actes irréguliers, surtout alors que ces actes auraient dû être soumis au Parlement. (Applaudissements.)

M. Ribot. — Le gouvernement s'efforcera de faire venir le projet le plus tôt possible devant le Sénat. On étudiera avec soin la délivrance des concessions, on examinera les questions contentieuses et on communiquera le texte. (Très bien!)

M. Isaac. — En présence de ces déclarations, je retire ma proposition.

M. Denis dépose un ordre du jour qu'il retire aussitôt, le ministre n'en voulant pas. (On rit.)

VOTE DES PREMIERS CHAPITRES

La discussion générale est close. Après quelques observations de MM. Doumer et Brunet, les chapitres 1 à 7 sont adoptés sans modification.

Le chapitre 8 est voté réduit de moitié après avis favorable du gouvernement et de la commission.

L'ARMÉE COLONIALE

M. de Montebello. — Nous ne devons pas oublier le nécessaire de créer une armée coloniale, nos possessions sont aujourd'hui trop nombreuses pour que nous puissions nous passer d'une armée spéciale toujours prête à partir, acclimatée aux climats. Aussi cette armée doit être formée en grande partie d'éléments indigènes, il faudrait aussi créer un nouveau régiment de légion étrangère. Il faudrait que cette armée soit indépendante de l'armée nationale. Le gouvernement devrait déposer un projet au plus tôt. (Applaudissements.)

M. Ribot. — Je suis d'avis que l'infanterie de marine devrait être rattachée au ministère de la guerre et se recruter par voie d'engagements. Un projet dans ce sens sera déposé prochainement. (Très bien.)

M. Mézières fait l'historique de la campagne de l'Indo-Chine, qui démontre la nécessité d'une armée coloniale.

Après quelques mots de M. Brunet sur le recrutement à la Réunion, les chapitres 9 à 15 sont adoptés.

AUTRES CHAPITRES

M. Berry dépose un amendement tendant à réduire le chapitre 10 de cent mille francs. Il s'agit des fonds destinés aux missions coloniales.

M. Doumer, au nom de la commission, repousse l'amendement.

M. Chautemps demande que le crédit soit porté à 250.000 francs.

M. Roch (Loire-Inférieure) se plaint que l'Etat soit obligé de passer par les conditions des marchands de l'Indo-Chine.

M. Chautemps. — Ce système est meilleur que celui de la livraison en France.

Les chapitres 17 à 22 sont adoptés après une intervention de MM. Brunet et Delcassé.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi, après un vote pour décider qu'il y aurait séance ce jour-là.

La séance est levée à 7 h.

INFORMATIONS

Paris, 2 mars.

Le roi d'Espagne en France.

D'après le Figaro, l'ambassadeur de France à Madrid est attendu cette semaine à Paris.

Le but de son voyage est d'entretenir le ministre des affaires étrangères du projet que la reine régente d'Espagne aurait formé de venir cette année en France avec le roi Alphonse XIII.

Il y a longtemps déjà que de concert avec la reine Isabelle, ce voyage a été résolu. Des raisons politiques, qui n'existent plus aujourd'hui, s'y étaient opposées.

La santé du jeune roi permettra cette année ce déplacement qui aura lieu après le séjour annuel de la cour à Saint-Sébastien.

Les distillateurs.

M. Ribot a reçu ce matin une délégation de distillateurs accompagnée des députés du Nord et du Pas-de-Calais.

Les distillateurs ont déclaré que si la situation actuelle persistait, ils allaient être obligés de fermer leurs distilleries. Ils ont demandé que le projet étudié par le ministère de l'Agriculture soit rapidement mis au point et présenté au Parlement.

M. Ribot a promis d'étudier ce projet avec la plus grande sollicitude.

Les services maritimes postaux.

M. Leydet se propose d'interpeller le gouvernement sur la question des services maritimes postaux afin d'obtenir des explications sur le retard apporté à la mise en adjudication de ces services, alors que les traités actuels arrivent bientôt à expiration.

Le député des Bouches-du-Rhône considère que, par suite de ce retard, les compagnies concurrentes ne pourront pas se mettre à même de remplir toutes les conventions du cahier des charges.

La grâce du capitaine Romani.

Plusieurs journaux italiens annoncent que, dans le conseil de jeudi, les ministres proposeront au roi d'accorder la grâce du capitaine Romani. Cette proposition aurait été approuvée à l'unanimité par les membres du cabinet.

Un journaliste à Tombouctou.

Le Figaro annonce que son collaborateur M. Félix Dubois est arrivé à Tombouctou le 27 janvier. Après un séjour de quelques semaines à Tombouctou, M. Dubois rentrera en France en traversant le Soudan par une nouvelle route.

A L'ÉTRANGER

L'AFFAIRE ISMER.

Metz, 2 mars. — Le parquet de Metz a opéré une perquisition chez un marchand de houille nommé Ismer, à Montigny. Ismer est soupçonné d'avoir entretenu des intelligences avec M^{me} Ismer qui fut arrêtée puis relâchée.

Il aurait remis la fusée trouvée sur elle lorsqu'elle fut écorchée à Metz sous l'inculpation d'espionnage.

LA MARINE RUSSSE A KIEL.

St-Petersbourg, 2 mars. — Le Gradjanine avait annoncé qu'une escadre représentative de la Russie à l'inauguration du canal de la Baltique. Il n'y aura, assure-t-on, que deux navires russes qui assisteront à cette cérémonie.

LA MISÈRE EN ITALIE.

Rome, 2 mars. — Les dommages causés par la dernière tempête de neige en Italie sont énormes.

Dans la Romagne, dans la Toscane et dans la Marche, la misère est exceptionnelle. La campagne est ravagée sur presque un tiers du territoire.

AU PARLEMENT AMÉRICAIN.

Washington, 2 mars. — La Chambre des représentants repoussera, selon toutes probabilités, le projet du Canal de Nicaragua, voté par le Sénat. La Chambre repoussera également le projet du Canal des Grands-Lacs à l'Océan, déjà voté par les sénateurs.

Les pers-conseils repousseront, en revanche, plusieurs bills votés par les députés, relativement aux entrées en franchise.

LE CZAR A COPENHAGUE.

Copenhague, 2 mars. — L'empereur et l'impératrice de Russie, ainsi que l'impératrice mère, sont attendus le 1^{er} mai prochain à Copenhague. Ils y feront un séjour de deux mois.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE.

En Corée.

Londres, 2 mars.

On télégraphie de Kōbe, au Times, que des bandes de soldats mandchoux ravagent le nord de la Corée.

Ruse de guerre.

Shanghai, 2 mars.

Quand les Japonais ont voulu entrer à Wei-Hai-Wei, l'armée japonaise a fait pénétrer un de ses vaisseaux dans le port de la même couleur que les vaisseaux chinois. Jour et nuit, trois cents coolies étaient occupés à cette besogne.

Celle-ci accomplie, le navire arbora le pavillon chinois et se dirigea en toute hâte vers Wei-Hai-Wei, poursuivi en apparence par un vaisseau japonais dont les canons tiraient à blanc sur lui.

Ce que voyaient les Chinois de Wei-Hai-Wei, sans méfiance, firent immédiatement des signaux au vaisseau poursuivi, nouveau cheval de Troie, pour l'engager à se sauver dans le port de guerre. L'autre n'y pensa pas, mais rebroussa chemin dès qu'il constata, la force exacte de la flotte présente dans le port ennemi.

Nouveaux combats.

Hiroshima, 2 mars.

Une dépêche du maréchal Oyama, du 27 février, annonce que les Chinois ont été battus, près de Tapingshan, dans la matinée du 27 février.

Dans l'après-midi, 13.000 Chinois ayant attaqué Haiding ont été repoussés après un vil combat.

Les Japonais ont eu 20 tués et 250 blessés; les Chinois, 200 tués et un grand nombre de blessés.

Une tutelle européenne.

St-Petersbourg, 2 mars.

Le Novosti Vremia propose l'intervention des puissances en faveur de la Chine, sous la condition d'instituer une tutelle permanente franco-anglo-russe sur la Chine.

MORT D'ISMAIL-PACHA.

Constantinople, 2 mars.

Ismail-Pacha, ancien khédive d'Égypte, est mort aujourd'hui des suites de la maladie dont il souffrait depuis longtemps.

Né au Caire le 3 décembre 1830, Ismail-Pacha était le troisième fils d'Ibrahim-Pacha. Il fit ses études en France et suivit les cours de notre École d'état-major. Il succéda à son oncle Saïd-Pacha le 18 janvier 1869. On sait l'appui qu'il prêta à Ferdinand de Lesseps pour l'achèvement du canal de Suez et les fêtes magnifiques qu'il donna pour l'inauguration de cet canal.

Ismail-Pacha abdiqua le 26 juin 1879 en faveur de son fils Tewfik, à la suite de graves difficultés financières.

Depuis cette époque Ismail-Pacha a vécu en France, en Italie, et enfin à Constantinople où il vient de mourir.

LES TROUBLES DE CUBA.

Madrid, 2 mars.

Le ministre de la guerre a déclaré au Sénat que, étant opposé à l'opinion du gouvernement, il enverra à Cuba huit bataillons armés de fusils Mauser pour empêcher rapidement la rébellion.

Le ministre a télégraphié aux commandants des sept corps d'armée de tenir prêt chacun un bataillon sur le pied de guerre de 900 hommes. Ces 6.300 hommes seront immédiatement concentrés à la Corogne, Valence, Barcelone, Cadix et Santander pour être transportés à Cuba sur un vapeur de la Compagnie transatlantique.

Le ministre des colonies a télégraphié au gouverneur de Puerto-Rico d'envoyer à Cuba les bataillons disponibles.

Le gouvernement a déclaré approuver la conduite des autorités cubaines.

Les chefs de l'opposition ont successivement offert leur concours au Cabinet. Les représentants cubains de toutes nuances ont fait également des déclarations patriotiques, condamnant l'agitation.

Le maréchal Martinez-Campos.

Paris, 2 mars.

Le maréchal Martinez-Campos, qui revient des funérailles de l'empereur d'Espagne, a représenté la reine régente à déjeuner avec la reine Isabelle et le roi François d'Assise. L'ambassadeur d'Espagne et le personnel de l'ambassade assistaient à ce déjeuner.

Un de nos collaborateurs a pu être reçu par l'illustre soldat.

Le maréchal s'est attaché à faire justice des insinuations que les journaux de New-York ne cessent de prodigier, soutenus, semble-t-il, par un groupe d'exilés ou prétendus tels, qui, depuis quelques jours, cherchent à élever une question qui semblait résolue.

An sujet de la dépeche de Key-West (Floride), où l'on mentionnait l'envoi de 2.000 hommes de troupes du gouvernement vers les soi-disant insurgés, le maréchal a dit hautement que ce télégramme lui paraissait d'autant plus erroné que le général Labranche n'a pas le commandement de 2.000 hommes, puisque les forces qui forment l'ensemble de la garnison de l'île ne dépassent pas 1.400 hommes.

En outre, le maréchal estime que le mouvement et sans importance, que ce sont plutôt des filibustiers sans parti, la queue des anciens séparatistes anti-anti, qu'un véritable groupement d'insurgés susceptibles de tenter une action politique.

Néanmoins, il croit que le ministère a bien fait de parer à toute éventualité en ordonnant les envois de forces qui iront luttant non pour rétablir l'ordre, mais pour le maintenir.

Comme notre collaborateur demandait au maréchal s'il serait, le cas échéant, prêt à retourner dans l'île où son souvenir est encore éblouissant, l'illustre soldat a répondu qu'étranger à la politique et aux querelles des partis, exclusivement serviteur de la gloire et de la grande République, il n'avait eu un jour l'occasion de dire à la Reine régente que jamais il ne lui conviendrait de demander à la monarchie aucun poste d'honneur ou de danger, mais qu'il serait prêt à accepter en toute circonstance celui pour lequel le gouvernement de son pays le désignerait.

POIGNÉE DE NOUVELLES.

Une statue va être élevée au maréchal Canrobert, à Saint-Céré, dans la Lot, sa ville natale. Un comité est constitué sous la présidence du général Lallemand.

La représentation de retraite de M. G. et la Comédie Française, est fixée au 20. Celle de la Comédie-Française, est fixée au 20. Celle de la Comédie-Française, est fixée au 20.

Un comité vient de se constituer à Denain dans le but d'organiser une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de l'illustre médecin, mort l'année dernière.

Dans une tournée d'anarchistes que le conseil fédéral de Suisse vient d'expulser, figure un millier d'italien, Borghetti, âgé de vingt-cinq ans, qui tenait à Lugano, table ouverte pour les propagandistes par le fait.

On a procédé à l'hôtel des ventes de Marseille à une vente de fauves : Un tigre a atteint le prix de 1.250 francs, un léopard celui de 300 francs, un éléphant nain n'a pas trouvé d'acquéreur.

Le bruit court à Alexandrie qu'un comité de savants serait sur le point d'obtenir du Khédive l'autorisation d'ouvrir la crypte située dans la mosquée de Daniel, et qui, suivant une opinion généralement répandue, renferme le cercueil d'Alexandre le Grand.

Le maréchal Martinez Campos, déjeunera lundi au ministère des affaires étrangères. Il a assisté, ce soir, à la représentation du Théâtre-Français.

peu forte les nitrates sont vénéneux; des vaches sont mortes pour avoir bu dans un baquet de l'eau ayant servi au lavage de sacs à nitrate.

Il arrive souvent qu'on donne une fumure composée de nitrates et de superphosphates; il importe dans ce cas d'employer ces engrais séparément, l'acide libre contenu dans les superphosphates décomposant les nitrates occasionne des pertes sensibles.

Le nitrate de soude est particulièrement précieux pour donner une certaine vigueur aux parties d'un champ qui se trouvent en mauvais état, soit par suite de la qualité des grains, soit à cause de mauvaises semences; il arrive souvent que les points qui ont ainsi reçu un coup de fouet, suivant l'expression consacrée, par l'épandage à la volée du nitrate au premier printemps, portent des récoltes plus fortes et plus belles que celles qui, étant en meilleur état au printemps, n'ont pas reçu la fumure complémentaire de nitrate.

Le nitrate doit toujours être appliqué au printemps; il est très soluble dans l'eau, non retenu par le sol et par suite, il serait complètement entraîné dans les eaux de drainage s'il était distribué à l'automne.

Autrefois, il peut être bon de répandre une très faible dose de sulfate d'ammoniaque à l'automne en conservant le surplus pour le printemps.

UN AGRICULTEUR.

Chronique Agricole

Les engrais chimiques azotés.

Nous avons dit, dans certaines de nos précédentes causeries, quels étaient les besoins des plantes que nous cultivons et montré d'autre part que les ressources naturelles du sol étaient insuffisantes pour pourvoir, sans interruption, à leurs exigences. Pour entretenir le sol dans un état constant de fertilité, il est nécessaire de lui rendre sous forme d'engrais ce que les récoltes lui enlèvent chaque année.

L'engrais est la base de toute culture rationnelle; c'est grâce à lui surtout que l'on peut obtenir les rendements maxima, les seuls qui, à l'heure actuelle, soient vraiment rémunérateurs.

Mais il y a cependant une limite qu'il convient de ne pas dépasser dans l'emploi des engrais, si l'on veut éviter des dépenses inutiles. Excès de biens ne nuit jamais, dit-on, mais, dans le cas qui nous occupe, excès d'engrais serait inutile aux plantes et nuisible à la bourse.

On entend bien dire couramment par les agriculteurs que le sol est une immense éponge qui tient en réserve les principes fertilisants qui ne sont pas utilisés par les plantes. Cela n'est vrai qu'en partie. La terre possède, en effet, des propriétés absorbantes qui lui permettent de se gorger des éléments nutritifs; mais, sous l'action des pluies, elle laisse échapper une partie importante de ces éléments qui vont se perdre dans les profondeurs du sol ou dans les eaux de drainage et restent ainsi sans effet sur les plantes.

D'ailleurs si les propriétés absorbantes sont précieuses pour retenir dans le sol quelques-uns des éléments des végétaux, il se trouve qu'une des combinaisons azotées les plus efficaces circule au contraire dans la terre sans subir à son contact le moindre changement; les nitrates ne sont pas retenus. Ainsi qu'on le comprend, c'est là un fait qui entraîne des conséquences d'une haute importance.

Nous avons vu, en parlant de la nitrification, que les matières azotées contenues dans le sol sont la proie de divers organismes qui les transforment successivement en ammoniac, en nitrites, puis en nitrates. Cette formation est très active quand les conditions sont favorables, et puisque les nitrates ne sont pas retenus par la terre arable, l'azote nitrifié est ou bien entraîné par la pluie ou entraîné par les eaux qui circulent dans le sol et perdu.

Pour compenser ces pertes continuelles, pour qu'un sol labouré, semé, après chaque année, conserve un stock suffisant de matières azotées, des apports continuels d'engrais riches en azote sont nécessaires; les fumures de fumier de ferme, de débris animaux, de tourteaux, enfin de sels ammoniacaux et de nitrates qui reçoivent presque tous les domaines importants ont précédemment pour but de remplacer l'azote qui est constamment perdu.

La pénurie d'engrais azoté, que déplorent avec juste raison les cultivateurs, est donc due à la non absorption des nitrates par la terre arable et à leur déperdition dans les eaux de drainage.

Mais, en dehors des engrais d'origine végétale ou animale, les agriculteurs ont une ressource importante dans les engrais chimiques; il importe qu'il sache en user. Les engrais azotés de cette nature, couramment employés aujourd'hui, sont le sulfate d'ammoniaque et le nitrate de soude.

Le sulfate d'ammoniaque pur renferme 21 pour 100 d'azote; le sel du commerce est généralement garanti à 20 centèmes. Son prix varie de 30 à 40 francs les 100 kilos, ce qui met le kilogramme d'azote à un prix compris entre 1 fr. 50 et 2 francs le kilog.

Le sulfate d'ammoniaque n'est pas un engrais qu'on puisse répandre sur toutes les terres, à toutes doses, ni distribuer à toutes les époques.

D'après M. Deherain, il doit être réservé aux terres fortes, à raison de 150 à 200 kilos à l'hectare; les fumures plus abondantes produisent parfois un effet un peu plus marqué, mais sans grand profit, l'excès de récolte obtenu ne payant plus que très médiocrement la dépense faite.

Le nitrate de soude renferme 16,60 d'azote environ; il est souvent mélangé frauduleusement à du sable et plus souvent encore à du sel marin qui l'un et l'autre diminuent beaucoup sa valeur. Il n'est pas rare que le nitrate renferme 5, 6 ou 7 centèmes de sel marin ajoutés par fraude, ou laissés dans le produit par suite d'une mauvaise fabrication; si un semblable mélange est payé au prix ordinaire du nitrate de soude, le cultivateur est lésé, il paie un prix trop élevé; l'analyse de ce sel s'impose donc aussi bien que celle de tous les autres engrais.

Le nitrate de soude a une efficacité remarquable; contrairement à ce qui arrive pour le sulfate d'ammoniaque qui ne convient pas aux terres légères, il exerce sur tous les sols une influence marquée; les plantes qui l'ont reçu sont plus vigoureuses que celles qui en ont été privées, elles présentent une couleur d'un vert foncé qui permet de reconnaître même de loin les parties d'un champ qui ont été nitrifiées.

Il n'y a pas avantage à exagérer la quantité distribuée; les doses de 200 à 300 kilos à l'hectare sont en général suffisantes.

Le nitrate est souvent aggloméré en morceaux, il faut avant de porter aux champs les sacs reçus des marchands, les vider, briser le nitrate et, en outre, le mélanger avec de la terre fine toutes les fois qu'il doit être répandu à la volée, de façon à bien le répartir sur toute la surface du sol.

Il est à remarquer que le nitrate de soude exerce une action corrosive sur les plaies; il ne faudrait donc pas charger de la distribution un ouvrier qui aurait aux mains des coupures ou des écorchures. Il est important de savoir également qu'à dose un

Dans la nombreuse assistance, nous avons remarqué MM. L. Biau, président, secrétaire-adjoint, et presque tous les membres du comité d'organisation; de nombreux entrepreneurs parmi lesquels nous avons reconnu MM. Gayet, Labasse, Maï, etc., etc.

Le concert a été fort brillant; nous avons entendu Mme Roberty, MM. Gilven, Bois, Prud'homme, Ludovic, Ducoté, Gagueux, etc., etc. Tous les artistes ont été très applaudis.

Le piano était tenu par M. Martinand. Entre les deux parties du concert, une quête très fructueuse a été faite en faveur de l'œuvre.

Cette fête de charité s'est terminée par un bal qui a duré jusqu'au jour.

Les Sports

CERCLE DE SPORTS.

Aujourd'hui dimanche 3 mars, réunion pédestre mensuelle du C. D. S. de Lyon à 8 h. 1/2 précises.

A 9 heures courses de 100, 400, 800 et 2.000 mètres.

Le comité recommande la plus grande exactitude.

GRAND MATCH DE FOOT-BALL A BONNETERIE

La Croix-Rousse et tenues prêtes à partir au premier signal.

Pigeons voyageurs

Le maire de Lyon, conformément aux prescriptions du décret du 15 septembre 1885, invite les éleveurs de pigeons voyageurs et les sociétés colombophiles à faire à la mairie de leur arrondissement, et avant le 10 mars prochain, la déclaration du nombre de pigeons voyageurs en leur possession et des directions dans lesquelles ils sont entraînés.

Union patriotique du Rhône

Nous apprenons que l'Assemblée générale annuelle de l'Union patriotique du Rhône est définitivement fixée au dimanche 28 avril prochain, au Cirque Rancy.

Cette solennité comprendra, comme de coutume, une brillante fête gymnique à laquelle participeront les vingt sociétés de gymnastique de Lyon.

Nous publierons prochainement le programme de cette belle réunion qui fait époque à chaque année, dans notre ville.

Cour d'assises de la Loire

M. Alliod, conseiller à la cour d'appel de Lyon, est désigné pour présider les assises de la Loire, qui s'ouvriront à Montbrison le lundi 25 mars.

Les ouvriers d'art

Le ministre de la guerre vient de fixer la date des examens imposés aux jeunes gens de la classe 1894 qui réclament la dispense au titre des industries d'art. Ces examens commenceront le 16 mars pour finir le 16 mai.

Société d'économie politique

La Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon donnera une conférence, le dimanche 4 mars, à 4 heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, M. Berthelmy, professeur à la Faculté de droit, adjoint au maire, abordera, dans une conférence, la question de la suppression de l'octroi de Lyon.

On se rappelle que ces jours derniers, M. Ribot, président du conseil des ministres, a invité la ville de Lyon à donner suite à son projet de supprimer l'octroi et de le remplacer par des taxes spéciales.

La question est donc brûlante d'actualité et doit attirer une nombreuse public. Pour avoir droit à assister à la conférence, il est prié de retirer le plus tôt possible sa carte chez M. Marin, avocat, 7, place Bellecour.

Ajoutons que M. Gaillon se rendra à Paris la semaine prochaine, afin de voir le ministre et de lui exposer, au nom de la municipalité lyonnaise, que la suppression des octrois est formellement subordonnée à une réforme générale.

Volontaire pour Madagascar

Voici une anecdote dont on nous garantit l'authenticité : A l'époque où l'on demandait des soldats d'artillerie à Grenoble, un « bleu » se présente au chef de son escadron, demandant avec insistance son inscription sur la liste du départ. Le capitaine de la batterie, instruit de la démarche faite par le canonnier, cherche à le faire revenir sur sa décision.

Vous êtes trop jeune, lui dit son officier. Restez ici. Comme vous êtes bon soldat, je vous assure que vous n'aurez pas à vous en repentir.

Ce fut peine perdue. Le jeune homme ne voulait rien entendre. — Mais, enfin, lui dit son capitaine, pourquoi tenez-vous tant que cela à partir ?

Mon capitaine, répondit le soldat, si je tiens à partir, c'est que... c'est que je veux qu'il y ait à Madagascar un enfant de Villeurbanne et qu'on m'a dit que les femmes malgaches sont jolies... — Devant un argument aussi irréfutable, le capitaine a inscrit le canonnier sur la liste des volontaires.

La question des octrois

M. Gaillon, maire de Lyon et M. Berthelmy, adjoint à la mairie centrale, partiront pour Paris mardi ou mercredi prochain.

Ces messieurs se rendent auprès du président du conseil des ministres et du ministre de l'Intérieur, pour les entretenir de la question si importante de la suppression des octrois.

Ils seront probablement accompagnés d'une délégation du conseil municipal de Lyon.

La saisie des traitements

Des difficultés se sont élevées dans l'application de la loi du 20 janvier dernier, relative aux retenues opérées à titre de saisies-arrests sur les traitements inférieurs à 2.000 fr.

Il a été décidé d'abord, en ce qui concerne les établissements universitaires, que la retenue d'opposition ne pourra, en aucun cas, s'étendre aux prestations en nature, telles que la nourriture, les frais de logement concédés à certains membres de l'enseignement.

D'autre part, les taux de la retenue à prélever sur tous les traitements des fonctionnaires, qui, au moment de la promulgation de la loi, étaient supérieurs à 2.000 fr., continueront à être calculés d'après la législation antérieure.

Bal de l'Harmonie lyonnaise

Les salons du restaurant Monnier étaient trop petits, hier soir, pour contenir la nombreuse et élégante société qui avait répondu au gracieux appel de l'Harmonie lyonnaise.

L'organisation du bal n'en a pas moins été parfaite de tous points et nous n'avons qu'à louer le tact des commissaires, auxquels incombe la délicate tâche d'assurer le succès de la soirée.

Parmi l'assistance, nous citerons au hasard de la plume : MM. Favre, président du tribunal de commerce de notre ville et directeur de l'Harmonie lyonnaise, Basterge, vice-président, Baillier, trésorier, Hargue, directeur, Houtet, action secrétaire, Baillat-Giffard, adjoint au maire, Emery, avocat, Graty, notaire.

Beaucoup de toilettes ravissantes ont été remarquées et de jolies danses ont été exécutées au milieu des applaudissements.

Ajoutons que l'orchestre dirigé très habilement par M. Lionard, pianiste, a conduit bravement jusqu'à l'aurore nos infatigables danseurs.

FAITS DU JOUR

Collision. — Une collision s'est produite hier soir, à 4 h, entre une voiture appartenant à M. Perrenon, demeurant quai Pierre-Schnee, 86, et une autre appartenant à M. Graft, demeurant cours Lafayette, 30.

Dans la nuit, le premier de ces véhicules a eu un brancard brisé. Les deux conducteurs se sont arrangés à l'amiable.

Objet perdu. — M. Ravier, employé de bureau chez M. Lombard, tenant une tannerie aux ponts de la Croix-Rousse, a déclaré au chef de poste qu'il avait perdu de l'avenue de Saxe à la Croix-Rousse, une somme de 1.500 fr., dont un billet de banque de 1.000 fr. et un de 500 fr.

Sur la Saône. — Hier soir, vers 4 h, d'énormes glaçons descendant sur la Saône, sont venus se briser contre les piles du pont de Saint-Georges, occasionnant de graves dégâts. Ce fait a occasionné un rassemblement considérable sur les deux rives et sur le pont de Saint-Georges.

Quelques instants auparavant, un énorme glaçon était venu heurter le bateau-javoy situé en face du 10 quai de la Vaise, et l'avait fait pencher du côté du large, sans cependant lui causer aucune avarie.

Après dix minutes de travail, ce bateau a pu être remis en place des glaces défilées qui, précédemment, avaient quitté la Saône, ont pu reprendre leur travail un moment après.

Sur la Saône. — Hier soir, vers 4 h, d'énormes glaçons descendant sur la Saône, sont venus se briser contre les piles du pont de Saint-Georges, occasionnant de graves dégâts. Ce fait a occasionné un rassemblement considérable sur les deux rives et sur le pont de Saint-Georges.

Quelques instants auparavant, un énorme glaçon était venu heurter le bateau-javoy situé en face du 10 quai de la Vaise, et l'avait fait pencher du côté du large, sans cependant lui causer aucune avarie.

Après dix minutes de travail, ce bateau a pu être remis en place des glaces défilées qui, précédemment, avaient quitté la Saône, ont pu reprendre leur travail un moment après.

A l'hôtel-Dieu. — On a constaté hier, à l'hôtel-Dieu, une femme paraissant âgée de 70 ans, qui avait été trouvée errante sur l'avenue des Ponts.

Cette malheureuse, qui était malade et même « tombée dans l'eau », n'a pu indiquer ni son nom, ni son adresse.

Flagrant délit. — M. Bellat, commissaire de police du quartier de l'Hôtel de Ville, a surpris hier matin, en flagrant délit d'adultère, la femme Alphonsine B., 31 ans, passementière, et le sieur Martin B., 20 ans.

Procès verbal a été dressé contre ces deux tonteuses.

Accident de travail. — Le nommé Bonjour, menuisier, âgé de 60 ans, travaillant à l'Écluse, pour M. Chappentier, marchand de grains, a été tué par la chute d'un plancher, lorsque celui-ci s'est effondré. Dans sa chute il s'est fait de graves blessures. Il a reçu les soins de M. le docteur Michel.

Pauvre vieille. — Hier matin, des marins ont trouvé, sur l'île du Grand Camp, une femme de 75 ans environ, à demi-gelée. Elle était là depuis la veille, car ils avaient remarqué sa présence en descendant le Rhône pour se rendre à Lyon. Ils l'ont transportée au bureau d'octroi du pont du chemin de fer de Genève où elle a reçu les soins que nécessitait son état.

Pourquoi ? — Pourquoi le corps médical et la presse recommandent-ils avec tant d'insistance le Sirop de Vial de Vaise ?

C'est qu'ils ont reconnu que c'était le remède le plus actif contre les irritations de la poitrine, telles que : rhume, grippe, influenza, bronchite, asthme, catarrhe, etc.

Ce qui fait surtout sa supériorité sur les pastilles, poudres ou pâtes, c'est qu'il ne contient rien de nuisible à la santé.

On sait que pour fabriquer une pastille, il faut du miel et du sucre en quantité telle qu'il est impossible d'incorporer sous ce petit volume une quantité capable de faire du bien. On a donc recours aux narcotiques (opium, morphine, codéine) qui sont des poisons et donnent un soulagement aussi trompeur que passager.

Le Sirop de Vial de Vaise, agit d'une façon toute différente. Il n'est irritant et c'est en ramenant les organes irrités à leur état naturel qu'il guérit la maladie. C'est pourquoi le corps médical et la presse le recommandent si chaudement.

La Grande Pharmacie du Serpent, 33, rue Lanterne, Lyon, ne passe pas par les intermédiaires ; elle achète en gros et reçoit directement tous ses produits d'origine. Voilà pourquoi elle vend toujours des médicaments frais et pas chers.

TOPIQUE FRANÇAIS guérit douleurs, bronchites, etc. Pharmacie Nouvelle et princip. pharm.

CHABLY Hors Concours Exp. Un. Lyon 1894

A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes atteintes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le Gaiacol, Degoutel est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des bronchites et du froid. Ce bon médicament calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le malade tout en purifiant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général : Ancienne Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Union fraternelle des Enfants de Saône-et-Loire. — Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les membres honoraires et participants, ainsi que les originaires de Saône-et-Loire, qu'un banquet fraternel aura lieu le dimanche 3 mars prochain, à midi précis, au restaurant « La Cressonnière », à Vaise, au prix de 4 francs, vin compris. On peut se procurer des cartes chez tous les administrateurs, au siège social et aux adresses ci-après :

MM. Martinot, 1, quai Saint-Antoine et 23, rue de la République ; Sany, 11, avenue du Parc ; Cornu, 33, rue de la République ; Benoit, 12, place Carnot ; Roux, 13, rue de la Pyramide.

Le secrétaire inscriera les nouveaux adhérents à la Société, tous les dimanches, au siège social, de 3 à 5 h.

Revue commerciale agricole

Lyon, 2 mars.

La température actuelle est défavorable aux céréales en terre, tous les jours le soleil brille, sous ses rayons le thermomètre marque de 13 à 15° et la neige fond peu à peu. Par contre, la nuit, la gelée est descendue forte et il fait en moyenne 7 à 8° au-dessous de zéro.

Il est encore impossible d'évaluer les dégâts, car on ne peut encore aller dans les champs : cependant on commence à avoir de sérieuses inquiétudes.

Les avis de l'Argentine reçus par malin disent qu'à mesure que les battages continuent, le déficit dans la récolte du froment devient plus sérieuse et il est douteux que l'on exporte plus de 1 million de tonnes ; la plus haute estimation est de 1.200.000 tonnes et la plus basse de 800.000 tonnes.

Bien. Les affaires sont toujours très calmes. D'un côté, la meunerie reste réservée dans ses achats ; mais d'un autre côté, la culture offre peu et ne veut pas faire de concessions. Elle est donc plus ferme dans ses prétentions qu'il y a des inquiétudes au sujet des blés en terres et que le marché de Paris lui-même est plus ferme.

En résumé, peu d'affaires, tendance soutenue sans changement, sans pour les qualités de choix qui obtiennent dans quelques cas une plus-value de 25 cent.

On cote de 19 à 20 les 100 kilos gare d'arrivée.

Dans le Lyonnais, les prix n'ont pas subi de variation, tout en ayant une tendance ferme. On cote :

Blé de Saône-et-Loire, 18.50 à 19.00 ; Blé de Bourgogne, 19 à 19.25 les 100 kilos.

Avouons. — Bien que les affaires en avoués soient sans changement, mais que les qualités de choix qui obtiennent dans quelques cas une plus-value de 25 cent.

On cote de 19 à 20 les 100 kilos gare d'arrivée.

Dans la région Lyonnaise, il y a toujours peu d'affaires, et on cote :

Seules, les belles avoués indigènes sont fermes, mais il n'y a pas de hausse à signaler.

On cote de 16,75 à 17 les 100 kil. Paris, exportables 14 à 16, gare Paris.

Dans la région Lyonnaise, il y a toujours peu d'affaires, et on cote :

Avouons grise, de 15.75 à 16.

Avouons noire, de 16 à 16.25.

Paris, 2 mars.

Il y a trois mois environ, M. Alexandre Rongier, âgé de 23 ans, journaliste, demeurant rue Pascal, perdait son père et sa mère enlevés, à quinze jours d'intervalle, par l'influenza.

Le double décès de ses parents éprouva cruellement le jeune homme. Après avoir donné pendant près d'un mois les marques d'un désespoir violent, il tomba dans une mélancolie profonde que ses amis ne purent parvenir à dissiper.

Hier soir, vers onze heures, des passants apercevaient M. Rongier boulevard Arago, en chemise, agenouillé devant un banc sur lequel il avait placé deux bougies allumées et récita à haute voix les prières des morts.

Comme on lui demandait ce qu'il faisait, la mélancolie, qui avait perdu le raison, répondit qu'il priait pour ses parents en attendant l'oubli du Paradis pour lequel il avait une correspondance.

On conduisit le pauvre aliéné, malgré la résistance désespérée qu'il opposa au commissaire de police de M. Perruche.

Après s'être assuré de son identité, le magistrat a fait conduire le fou à l'asile d'aliénés de la Ville.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Envoyer lettres et mandats à M. l'Administrateur du journal, 7, place des Terreaux.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0, 107.50 ; Extérieure, 76 5/32 ; Turc, 27.34 ; Banque Ottomane, 715 ; Rio, 328.75 ; Portugais, 25.50 ; Lots tures, 173.50 ; Robinson, 228.75 ; Langlaugle, 125.

Dernière Heure

Paris, 2 mars.

Le portefeuille des colonies

Le Courrier du Sud annonce, sous réserves, que M. Chateaux se montrera disposé, à cause de son état de santé, à abandonner le portefeuille des colonies. Il aurait comme successeur M. André Lebou, ministre du commerce, lequel serait lui-même remplacé par M. Paul Doumer.

La France aux fêtes de Kiel

Il est à prévoir que, dans le Conseil de demain, les ministres profiteront de la présence du Président de la République, pour conférer d'une façon définitive sur la réponse à faire concernant l'invitation à l'inauguration du canal de Kiel.

Tout porte à croire, comme nous l'avons déjà dit, qu'ils se décideront pour l'acceptation.

Le maréchal Martinez Campos

Dans l'après-midi, le maréchal Martinez Campos est allé déposer sa carte à la présidence de la République, au ministère des affaires étrangères, au ministère de la guerre et à la place de Paris.

L'impératrice d'Autriche en Corse

Ajaccio, 2 mars.

L'impératrice d'Autriche est descendue à terre cet après-midi. Elle a fait une promenade en ville.

LETTRE DE M. CASIMIR-PERIER

Paris, 2 mars.

Au banquet du cercle philanthropique et public de l'Aube, qui a eu lieu ce soir au Grand Hôtel, il a été donné lecture de la lettre suivante de M. Casimir-Perier, président d'honneur du cercle :

Mon cher président,

J'aurais été heureux de me trouver auprès de vous, au milieu des compatriotes dont je veux rester l'ami ; mais il m'est difficile de me taire, puisque j'ai bien des choses à dire, et il m'est difficile de parler sans soulever une polémique, et il me semble que, depuis quelques mois, nous sommes devenus des sujets d'attaque à la presse pour pouvoir la faire attendre un peu.

Entre les inconvénients que mon intérêt personnel trouve dans mon silence et les inconvénients que j'aurais à avoir pour la chose publique des explications à l'heure présente, je n'hésite pas. Ce n'est pas après vingt ans de ma vie consacrée à la République et à la démocratie que je ferai passer une préoccupation égoïste avant mon dévouement à mes idées et au pays.

Je sais à quel point ces choses, et je suis sûr d'être compris. Plus que jamais, après bien des tristesses et des déceptions, je m'attache à ceux qui ont l'amitié fidèle et dévouée.

C'est vers dire, mon cher président à vous et à tous ceux qui vous entourent, que je suis plus que jamais de cœur avec les membres du cercle.

Je vous serre affectueusement la main.

CASIMIR.

Le duel Percher-Le Châtelier

Paris, 2 mars.

Le permis d'inhumer

Dans la journée, M. Lecesse, beau-père de M. Percher, est venu demander au parquet l'autorisation de faire procéder aux funérailles de son gendre.

Le juge n'a pas encore donné le permis d'inhumer. Il le délivrera probablement de main matin, de façon que les obsèques puissent avoir lieu lundi à Etampes.

OBSEQUES CIVILES

Toutes les démarches faites par la famille de notre regretté confrère Hippolyte Percher auprès des autorités ecclésiastiques parisiennes pour obtenir des obsèques religieuses, ont été vaines.

L'inhumation devant avoir lieu à Etampes, on espère que le clergé de Seine-et-Oise sera peut-être moins rigoureux que celui de Paris et que des prières pourront être obtenues.

Le corps sera donc conduit directement à la gare d'Orléans ; et c'est là que plusieurs discours seront prononcés, avant le départ pour Etampes.

L'INSTRUCTION

M. Le Châtelier a été interrogé jusqu'à 6 h. Il a quitté le Palais, accompagné d'un de ses témoins, le lieutenant-colonel Baudot.

A 5 h., les témoins de M. Percher se sont présentés chez M. Guillot, qui, trop occupé pour recueillir leur témoignage, a renvoyé leur audition à la séance prochaine.

FOU DE DOULEUR

Paris, 2 mars.

Il y a trois mois environ, M. Alexandre Rongier, âgé de 23 ans, journaliste, demeurant rue Pascal, perdait son père et sa mère enlevés, à quinze jours d'intervalle, par l'influenza.

Le double décès de ses parents éprouva cruellement le jeune homme. Après avoir donné pendant près d'un mois les marques d'un désespoir violent, il tomba dans une mélancolie profonde que ses amis ne purent parvenir à dissiper.

Hier soir, vers onze heures, des passants apercevaient M. Rongier boulevard Arago, en chemise, agenouillé devant un banc sur lequel il avait placé deux bougies allumées et récita à haute voix les prières des morts.

Comme on lui demandait ce qu'il faisait, la mélancolie, qui avait perdu le raison, répondit qu'il priait pour ses parents en attendant l'oubli du Paradis pour lequel il avait une correspondance.

On conduisit le pauvre aliéné, malgré la résistance désespérée qu'il opposa au commissaire de police de M. Perruche.

Après s'être assuré de son identité, le magistrat a fait conduire le fou à l'asile d'aliénés de la Ville.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Envoyer lettres et mandats à M. l'Administrateur du journal, 7, place des Terreaux.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0, 107.50 ; Extérieure, 76 5/32 ; Turc, 27.34 ; Banque Ottomane, 715 ; Rio, 328.75 ; Portugais, 25.50 ; Lots tures, 173.50 ; Robinson, 228.75 ; Langlaugle, 125.

Dernière Heure

Paris, 2 mars.

Le portefeuille des colonies

Le Courrier du Sud annonce, sous réserves, que M. Chateaux se montrera disposé, à cause de son état de santé, à abandonner le portefeuille des colonies. Il aurait comme successeur M. André Lebou, ministre du commerce, lequel serait lui-même remplacé par M. Paul Doumer.

La France aux fêtes de Kiel

Il est à prévoir que, dans le Conseil de demain, les ministres profiteront de la présence du Président de la République, pour conférer d'une façon définitive sur la réponse à faire concernant l'invitation à l'inauguration du canal de Kiel.

Tout porte à croire, comme nous l'avons déjà dit, qu'ils se décideront pour l'acceptation.

Le maréchal Martinez Campos

Dans l'après-midi, le maréchal Martinez Campos est allé déposer sa carte à la présidence de la République, au ministère des affaires étrangères, au ministère de la guerre et à la place de Paris.

L'impératrice d'Autriche en Corse

Ajaccio, 2 mars.

L'impératrice d'Autriche est descendue à terre cet après-midi. Elle a fait une promenade en ville.

LETTRE DE M. CASIMIR-PERIER

Paris, 2 mars.

Au banquet du cercle philanthropique et public de l'Aube, qui a eu lieu ce soir au Grand Hôtel, il a été donné lecture de la lettre suivante de M. Casimir-Perier, président d'honneur du cercle :

Mon cher président,

J'aurais été heureux de me trouver auprès de vous, au milieu des compatriotes dont je veux rester l'ami ; mais il m'est difficile de me taire, puisque j'ai bien des choses à dire, et il m'est difficile de parler sans soulever une polémique, et il me semble que, depuis quelques mois, nous sommes devenus des sujets d'attaque à la presse pour pouvoir la faire attendre un peu.

Entre les inconvénients que mon intérêt personnel trouve dans mon silence et les inconvénients que j'aurais à avoir pour la chose publique des explications à l'heure présente, je n'hésite pas. Ce n'est pas après vingt ans de ma vie consacrée à la République et à la démocratie que je ferai passer une préoccupation égoïste avant mon dévouement à mes idées et au pays.

Je sais à quel point ces choses, et je suis sûr d'être compris. Plus que jamais, après bien des tristesses et des déceptions, je m'attache à ceux qui ont l'amitié fidèle et dévouée.

C'est vers dire, mon cher président à vous et à tous ceux qui vous entourent, que je suis plus que jamais de cœur avec les membres du cercle.

Je vous serre affectueusement la main.

CASIMIR.

Le duel Percher-Le Châtelier

Paris, 2 mars.

Le permis d'inhumer

Dans la journée, M. Lecesse, beau-père de M. Percher, est venu demander au parquet l'autorisation de faire procéder aux funérailles de son gendre.

Le juge n'a pas encore donné le permis d'inhumer. Il le délivrera probablement de main matin, de façon que les obsèques puissent avoir lieu lundi à Etampes.

OBSEQUES CIVILES

Toutes les démarches faites par la famille de notre regretté confrère Hippolyte Percher auprès des autorités ecclésiastiques parisiennes pour obtenir des obsèques religieuses, ont été vaines.

Publication du NOUVEAU LYON du 3 Mars 1895

Fromont jeune et Risler aîné

PAR ALPHONSE DAUDET

LIVRE PREMIER

UNE NOCE CHEZ VÉFOUR

— Madame Chébe!

— Mon garçon...

— Je suis content...

C'était la vingtième fois de la journée

que le brave Risler disait qu'il était

content, et toujours du même air attendri

et paisible, avec la même voix

lente, sourde, profonde, cette voix qui

trahissait l'émotion et qui n'ose pas

parler trop haut de peur de se briser tout à

coup dans les larmes.

Pour rien au monde, Risler n'aurait

voulu pleurer en ce moment, — voyez-

vous ce marié s'attendrissant en plein

repas de noces! — Pourtant il en avait

bien envie. Son bonheur l'étouffait, le

tenait par la gorge, empêchait les mots

de sortir. Tout ce qu'il pouvait faire,

c'était de murmurer de temps en temps

avec un petit tremblement de lèvres :

« Je suis content... Je suis content... »

Il avait de quoi l'être en effet.

Depuis le matin, il se croyait emporté

par un de ces rêves magnifiques dont on

craind de se réveiller subitement, les

yeux éblouis; mais son rêve, à lui, ne

semblait jamais devoir finir. Cela avait

commencé à cinq heures du matin, et à

dix heures du soir, dix heures très

précises à l'horloge de Véfour, cela durait

encore...

Que de choses dans cette journée, et

comme les moindres détails lui restaient

présents!

Il se voyait au petit jour, arpentant

sa chambre de vieux garçon dans une

fauteuil de paille, la barbe déjà

faite, l'habit passé, deux paires de gants

blancs en poche... Maintenant voici les

voitures de gala, et dans la première

bas — celle qui a des chevaux blancs,

des guides blanches, une doublure de

damas jaune — la parure de la mariée

s'apercevant comme un nuage... Puis

l'entrée à l'église, deux par deux, tou-

jours le blanc en tête, flottant, léger,

éblouissant... L'orgue, le suisse, le ser-

mon du curé, les cierges éclairant des

bijoux, des toilettes de printemps... et

cette poussée du monde à la sacristie,

le petit nuage blanc, perdu, noyé, en-

touré, embrassé, pendant que le marié

distribue des poignées de main à tout le

haut commerce parisien, venu là pour

lui faire honneur.

Et le grand coup d'orgue de la fin,

plus solennel à cause de la porte de l'é-

glise large ouverte qui fait participer la

rue entière à la cérémonie de famille,

les sons passant le porche en même

temps que le cortège, les exclamations

du quartier, une bruisseuse en grand

tablier de lustrine disant tout haut :

« Le marié n'est pas beau, mais la ma-

rie est crânement gentille... » C'est cela

qui vous rend fier quand on est le ma-

rié...

Ensuite le déjeuner à la fabrique, dans

un atelier orné de tentures et de fleurs,

la promenade au bois une concession

faite à la belle-mère, Madame Chébe, qui,

en sa qualité de petite bourgeoise pari-

sienne, n'aurait pas cru sa fille mariée

sans un tour de lac ni une visite à la

casade... Puis la rentrée pour le dîner,

pendant que les lumières s'allumaient

sur le boulevard où les gens se retour-

naient pour voir passer la noce, une

vraie noce cosuue, menée au train de ses

chevaux de louage jusqu'à l'escalier de

Véfour.

Il en était là de son rêve.

A cette heure, engourdi de fatigue et

de bien-être, le bon Risler regardait

vaguement cette immense table de qua-

tre-vingts couverts, terminée aux deux

bouts par un fer à cheval, surmontée de

visages souriants et connus, où il lui

semblait voir son bonheur reflété dans

les yeux. On arrivait à la fin du

dîner. La houle des conversations par-

ticulières flottait tout autour de la table.

Il y avait des visages tournés l'un vers

l'autre, des manches d'habit noir der-

rière des corbeilles d'aspéris, une mine

ricieuse d'enfant au-dessus d'une glace

aux fruits, et le dessert au niveau des

visages entourait toute la nappe de gaieté,

de couleurs, de lumières.

Oh! oui, Risler était content.

A part son frère Frantz, tous ceux

qu'il aimait se trouvaient là. D'abord, en

face de lui, Sidonie, hier la petite Sido-

nie, aujourd'hui sa femme. Pour dîner,

elle avait quitté son voile; elle était sor-

tie de son nuage.

A présent, de la robe de soie toute

blanche et unie, montait un joli visage

d'un blanc plus mat et plus doux, et la

couronne de cheveux — au-dessous de

l'autre couronne si correctement tressée

— vous avait des volutes de vie, des

reflets de petites plumes ne demandant

qu'à s'envoler. Mais les maris ne voient

pas ces choses-là.

Après Sidonie et Frantz, ce que Ris-

ler aimait le plus au monde, c'était ma-

dame Georges Fromont, celle qu'il ap-

pelait « madame Chébe », la femme

de son associé, la fille de défunt From-

mont, son ancien patron et son dieu. Il

l'avait mise près de lui, et dans sa façon

de lui parler on sentait de la tendresse

et de la déférence.

C'était une toute jeune femme, à peu

près du même âge que Sidonie, mais

d'une beauté plus correcte, plus tran-

quille. Elle causait peu, dépaysée dans

ce monde mêlé, s'efforçant pourtant d'y

paraître aimable.

De l'autre côté de Risler se tenait

madame Chébe, la mère de la mariée,

qui rayonnait, éclatant dans sa robe de

satins vert luisant comme un bouclier.

Depuis le matin, toutes les pensées de la

bonne femme étaient aussi brillantes

que cette robe de teinte emblématique.

A tout moment, elle se disait à elle-

même : « Ma fille épouse Fromont

jeune et Risler aîné de la rue des Vieil-

les-Haudriettes!... » Car, dans son es-

prit, ce n'était pas Risler aîné seul que

sa fille épousait, c'était toute l'enseigne

de la maison, cette raison sociale fa-

meuse dans le commerce de Paris; et

chaque fois qu'elle constatait cet événe-

ment glorieux, madame Chébe se tenait

encore plus droite, tendant la soie du

bouclier à la faire craquer.

Quel contraste avec l'attitude de M.

Chébe, placé quelques chaises plus loin!

En ménage, généralement, les mêmes

causes produisent des effets tout à fait

différents. Ce petit homme au grand

front d'utopiste, bosselé et vide comme

une boule de jardin, avait l'air aussi

furieux que sa femme était rayonnante.

Cela ne le changeait pas, du reste, car

M. Chébe rangeait tout le long de l'an-

née.

Ce soir-là, pourtant, il n'avait pas sa

mine piteuse et fanée d'habitude, ni ce

large paletot flottant dont les poches

ressortaient gonflées par des échantil-

lons d'huile, de vin, de truffes, de vina-

igre, selon qu'il plaisait l'une ou l'autre

de ces marchandes.

Son habit noir, magnifique et neuf,

faisait pendant à la robe verte; mais,

malheureusement, ses pensées étaient

de la couleur de son habit... Pourquoi

ne l'avait-on pas mis près de la mariée,

comme c'était son droit?... Pourquoi

avait-on donné sa place à Fromont je-

une?... Et le vieux Gardinois, le grand-

père des Fromont, qu'est-ce qu'il faisait

près de Sidonie?... Ah! voilà! Tout

aux Fromont et rien aux Chébe... Et ces

gens-là s'étonnent qu'on fasse des révo-

lutions...

Heureusement que, pour épancher sa

bile, l'enragé petit homme avait près de

lui son ami Delobelle, vieux comédien

en retraite d'emploi, qui l'écoutait avec

sa physionomie placide et majestueuse

des grands jours. On a beau être cloi-

gné du théâtre depuis quinze ans par la

mauvaise volonté des directeurs, on

trouve encore, quand il faut, des atti-

tudes scéniques appropriées aux événe-

ments.

C'est ainsi que ce soir-là Delobelle

avait sa tête des jours de noces, mine

demi-sérieuse, demi-souriante, condes-

cendante aux petites gens, à la fois assis-

te et solennelle. On eût dit qu'il assistait,

en vue de toute une salle de spectacle, à

un festin de premier acte autour de

mets en carton, et il avait d'autant plus

l'air de jouer un rôle, ce fantasque

Delobelle, qui, comptant bien qu'on

utiliserait son talent dans la soirée,

mentalement, depuis qu'on était à table,

il repassait les plus beaux morceaux de

son répertoire, ce qui donnait sa figure

une expression vague, factice, détachée,

cet air faussement attentif du comédien

en scène, feignant d'écouter ce qu'on lui

dit, mais ne pensant tout le temps qu'à

sa réplique.

(A suivre).

Nous prions nos souscripteurs dont

l'abonnement expire le 15 mars de

vouloir bien nous faire parvenir leur

renouvellement.

Les Annonces légales, judiciaires et Avis divers sont reçus aux bureaux du journal, 7, place des Terreaux, 7

VENTES JUDICIAIRES

Le mercredi 6 mars, à onze heures du matin, salle des ventes, 19, rue Comte, vente d'objets saisis : orgue avec automate housse.

— A 2 heures du soir, à Charabaras, vente de : caravane, bois pour élever baraque foraine, sujets d'art, bâches, commodes, suspension, etc., etc.

Maison de Convalescence

Pension bourgeoise

Soins et traitement de famille à des prix très modérés

Appartements à louer meublés ou non

40, Chemin Saint-Maximin LYON-MONPLAISIR

Passage du tramway de Montchat à l'entrée du chemin.

Une Fabrique d'huiles d'olive

demande Représentants sérieux visitant l'épicerie à Lyon et dans les environs.

Offres à M. Devieux, agent principal à St-Pons (Rhône).

A Vendre

ANCIENNE USINE

1 kil. de gare, force motrice constante, 20 chevaux, pouvant être portée à 100, hangar 600 m. c. c. facile. Paiement. Ecrire D. R., poste restante, La Chambre (Savoie).

LA REUNION INDUSTRIELLE

AG CONTRE L'INCENDIE

29, rue de Richelieu, PARIS

La Société assure les propriétés, Agente et inspecteur des assurances, dans toute la France, les risques d'incendie, et les propriétés.

BEL APPARTEMENT

6 Pièces, 2 Alcôves

2 Balcons, 6 FENÊTRES sur le devant

Eaux et gaz installés

1.200 fr. à prendre de suite

S'adres. quai Pierre-Seize, 63

PLANTS GREFFÉS, MONDEUSE ET GAMAYS

Sur Riparia, Solonis, Jacquéz

BOUTURES DIVERSES

MURAT, cultivateur à Bordelan, Villefranche (Rhône)

EAU DES SŒURS

MARTE-LAURE

Composition aromatique

Lotion unique pour le soin de la chevelure. Enlève les pellicules, arrête instantanément la chute des cheveux et les fortifie.

En vente chez tous les parfumeurs au prix de 3 francs le demi-flacon et de 5 francs le flacon.

ENTREPOT GÉNÉRAL : LYON, 54, RUE SAINT-JEAN, LYON

Vente en gros : Maison R. PRUD'HOMME, Parfumeur en gros

12, Rue Vieille-Monnaie, LYON

Papiers peints

DANS TOUS LES GENRES

B. COLIN

7, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7

En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux

LYON

Décorations, Tentures de tous styles. — Baguettes, Rosaces

Paravents et Devants de Cheminée

Exposition de Lyon 1894

Grande Laiterie et Crèmerie

DE BELLECOUR

25, rue Gasparin et rue Simon-Maupin, 2

LAIT STÉRILISÉ

pour les enfants élevés au biberon et les malades

SYSTEME PASTEUR

APPAUVRISSEMENT DU SANG PALES COULEURS

ANÉMIE PILULES POURTAL Fer et Colombo

Toniques et reconstituants (3 francs le flacon)

Seule préparation ferrugineuse, tonique, reconstituante et antidiarrhéique, immédiatement assimilable, d'une absorption complète et intégrale, n'occasionnant jamais ni constipation, ni troubles gastriques. — Le Colombo y excite l'appétit, régularise les fonctions des voies digestives, assure la tolérance absolue du fer et favorise la prompte régénération du sang. (Nomb. attest. méd.). Pourtal, Pharmacien-Chimiste, 1^{re} classe, Nîmes et toutes Pharmacies.

DÉPOT : Pharmacie BASSET, LYON. — 9, Place des Terreaux. — LYON

LE QUINA BRUNO

A cette heure, la consommation publique, de plus en plus éclairée, a donné la consécration d'un juste renom aux produits véritablement supérieurs et dont la marque est devenue un passeport reconnu d'estime auprès des gourmets. Tel est bien dans le domaine si vaste de l'alimentation où se débat la question intéressante de la boisson hygiénique, le cas du QUINA BRUNO, qui nous paraît l'avoir entièrement résolue, à la satisfaction de tous ceux qui comprennent dans le sens large le mot célèbre de Brillat-Savarin : « Avoir de l'appétit ! »